REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR

Envoyé en préfecture le 28/07/2025

Reçu en préfecture le 28/07/2025

Publié le 29/07/2025



ID: 083-218300424-20250726-DCM20250726_9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres:

En exercice: 33

Présents : **19** Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 22/07/2025

Date d'affichage: 23/07/2025

de la commune de COGOLIN Séance du samedi 26 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juillet à 9H, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué suite à l'absence de quorum lors de la séance du mardi 22 juillet 2025, s'est réuni à la BASTIDE PISAN, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT maire, sans condition de quorum conformément à l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS:

Audrey TROIN - Sonia BRASSEUR - Geoffrey PECAUD - Liliane LOURADOUR - Jean-Pascal GARNIER - Elisabeth CAILLAT - Danielle CERTIER - Michaël RIGAUD - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Isabelle FARNET-RISSO - Bernadette BOUCQUEY - Julie LEPLAIDEUR - Pierre NOURRY - Jean-Marc BONNET - Séverine COLIN - Thierry MAIGNAN -

POUVOIRS:

Patrick GARNIER	à	Jean-Pascal GARNIER
Jean-Paul MOREL	à	Christiane LARDAT
Franck THIRIEZ	à	Thierry MAIGNAN
Patrick HERMIER	à	Olivier COURCHET
Kathia PIETTE	à	Bernadette BOUCQUEY
Philippe CHILARD	à	Mireille ESCARRAT

ABSENTS:

Erwan DE KERSAINTGILLY – René LE VIAVANT - Francis LAPRADE – Corinne VERNEUIL - Florian VYERS – Audrey MICHEL - Jean-François BERNIGUET - Christiane COLOMBO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

L'association « Kempo Boxing Cogolin » doit faire face à l'achat de matériel cette année, et le besoin en trésorerie ne permet pas de couvrir celles-ci.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention à l'association « Kempo Boxing Cogolin » d'un montant de 2 000 \in (Deux mille euros).

N° 2025/07/26-09

Envoyé en préfecture le 28/07/2025

Geoffrey PECAUD

Reçu en préfecture le 28/07/2025

Publié le 29/07/2025



ID: 083-218300424-20250726-DCM20250726_9-DE

N° 2025/07/26-09 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « KEMPO BOXING COGOLIN »

Christiane LARDAT

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

ATTRIBUE une subvention au bénéfice de l'association « Kempo Boxing Cogolin » pour l'année 2025 pour un montant de 2 000 €.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A l'UNANIMITE.

Le maire,

Le secrétaire,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.